

# Normes et collectivités territoriales : quels défis ?

Vendredi 10 avril 2026





## SOMMAIRE

<b>PROGRAMME .....</b>	<b>3</b>
<b>PRÉSENTATION DU COLLOQUE .....</b>	<b>4</b>
<b>PRÉSENTATION DES INTERVENANTS.....</b>	<b>5</b>
<b>DOCUMENTATION .....</b>	<b>11</b>

## PROGRAMME

*Ce colloque est organisé conjointement par le Conseil d'État et Conseil national d'évaluation des normes*

### 09h30-09h45 – Ouverture

**Didier-Roland Tabuteau**, vice-président du Conseil d'État

**Françoise Gatel**, ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation

### 09h45-11h00 – Table ronde n° 1 - Réguler la production normative grâce à l'évaluation

**Modérateur : Guy Geoffroy**, maire de Combs-la-Ville (Seine-et-Marne), vice-président de l'Association des Maires de France

**Intervenants (par ordre alphabétique) :**

- **Karine Berger**, secrétaire générale de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)
- **Aurélié Bretonneau**, conseillère d'État
- **Cédric Groulier**, maître de conférences en droit public, Sciences Po Toulouse
- **Boris Ravignon**, maire de Charleville-Mézières (Ardennes)

### 11h00-12h15 – Table ronde n° 2 - Adapter la norme à la diversité territoriale : concilier unité et différenciation

**Modérateur : Rémy Schwartz**, président de la section des études, de la prospective et de la coopération du Conseil d'État

**Intervenants (par ordre alphabétique) :**

- **Géraldine Chavrier**, professeure de droit public, université Panthéon-Sorbonne Paris 1
- **Sébastien Miossec**, président délégué d'Intercommunalités de France
- **Cécile Raquin**, directrice générale des collectivités locales (DGCL), ministère de l'aménagement du territoire et de la décentralisation
- **Matthieu Schlesinger**, maire d'Olivet (Loiret)

### 12h15-12h30 – Clôture

**Gilles Carrez**, président du Conseil national d'évaluation des normes

## PRÉSENTATION DU COLLOQUE



### « Normes et collectivités territoriales : quels défis ? »

---

Le mouvement de décentralisation, engagé depuis plusieurs décennies, a profondément renouvelé la relation entre l'État et les collectivités territoriales. Si la production normative demeure largement centralisée, la nécessité de davantage tenir compte des réalités locales – sociales, économiques, environnementales ou culturelles – pourrait conduire à davantage d'adaptations territoriales. De nombreuses collectivités ont mis en avant leur souhait de normes adaptées à leurs spécificités, ce qui favoriserait leur appropriation et leur application.

Dans ce contexte, si la priorité demeure la maîtrise de l'inflation normative et de l'impact financier des normes applicables aux collectivités locales, l'adaptation et l'évaluation des normes, qui conditionnent leur efficacité et leur acceptation locale, devraient être encouragées. Ce colloque vise à ouvrir un nouvel espace de réflexion sur la manière dont l'État et les collectivités peuvent coconstruire, adapter et évaluer les normes publiques.

# PRÉSENTATION DES INTERVENANTS

## OUVERTURE

### Didier-Roland Tabuteau



#### Vice-président du Conseil d'État

Didier-Roland Tabuteau obtient son diplôme de l'École polytechnique en 1981. Ancien élève de l'ENA, il est issu de la promotion « Louise Michel » (1984) et choisit, à la sortie de l'école, d'intégrer le Conseil d'État.

Au sein de l'institution, il travaille tout d'abord à la section du contentieux (1984 – 1988) et à la section de l'intérieur (1987 – 1988). En 1988, il quitte pour la première fois l'institution afin de devenir directeur adjoint du cabinet du ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, avant de revenir au Conseil d'État comme rapporteur public à la section du contentieux et membre de la section sociale (1991 – 1992).

Poursuivant une nouvelle fois sa carrière en dehors de l'institution, il devient directeur du cabinet du ministre de la santé et de l'action humanitaire en 1992 pour une durée d'un an, avant d'être nommé directeur général de l'Agence du médicament jusqu'en 1997. Il occupe par la suite et pendant trois ans le poste de directeur adjoint du cabinet de la ministre de l'emploi et de la solidarité.

En 2000, il est conseiller de la ministre de l'emploi et de la solidarité, chargé de la préparation de la loi sur le droit des malades avant de devenir directeur du cabinet du ministre délégué à la santé (2001-2002).

En 2003, il est nommé directeur général de la fondation « Caisses d'épargne pour la solidarité ». En parallèle, il obtient, en 2007, son doctorat en droit puis une habilitation à diriger des recherches. Il enseigne alors à l'Institut d'études politiques de Paris où il est responsable de la chaire santé. Il est également co-directeur de l'institut droit et santé de l'université Paris Descartes (INSERM UMRS 114).

Il réintègre le Conseil d'État en 2011, d'abord à la section du contentieux puis à la section sociale. En 2017, il est nommé président adjoint de la section sociale, puis président de la section sociale l'année suivante.

Il est nommé vice-président du Conseil d'État le 5 janvier 2022.

### Françoise Gatel



#### Ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation

Titulaire d'une licence d'anglais et d'un DESS en organisation et gestion des entreprises, Françoise Gatel rejoint la chambre de commerce et d'industrie de Rennes en 1976, où elle exerce plusieurs fonctions : conseil et organisation auprès des PME, responsable de formation, ressources humaines.

Elle est élue maire de Châteaugiron (commune bretonne d'Ille-et-Vilaine) pour la première fois en 2001, réélue en 2008 et en 2014. Françoise Gatel est également présidente, entre 2001 et 2017, de la communauté de communes du Pays de Châteaugiron qui compte 8 communes et plus de 23 000 habitants.

Élue présidente de l'Association des maires d'Ille-et-Vilaine en 2008, elle devient vice-présidente de l'Association des maires de France en 2014. Sénatrice d'Ille-et-Vilaine (Union Centriste) de 2014 à 2024, Françoise Gatel a été présidente de la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation du Sénat. Au Sénat, elle est notamment rapporteure sur le projet de loi ratifiant les ordonnances portant réforme de la formation des élus locaux, co-rapporteure sur le projet de loi relatif à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (2021) et enfin co-rapporteure de la proposition de loi portant création d'un statut de l'élu local (2024).

Françoise Gatel devient ministre déléguée chargée de la ruralité, du commerce et de l'artisanat de septembre 2024 à décembre 2024, puis ministre déléguée chargée de la ruralité de décembre 2024 à octobre 2025. Elle est actuellement ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation.

## TABLE RONDE N° 1 : Réguler la production normative grâce à l'évaluation

### Modération des débats

#### Guy Geoffroy



#### **Maire de Combs-la-Ville (Seine-et-Marne), vice-président de l'Association des Maires de France**

Titulaire d'un baccalauréat de philosophie, Guy Geoffroy a poursuivi ses études en Droit public (licence puis DES) et obtient également un DES de Sciences politiques.

Guy Geoffroy est élu conseiller municipal en 1989, puis conseiller général en 1992, puis vice-Président en charge de l'éducation en 1994.

En 1995, Guy Geoffroy est élu Maire de Combs-la-Ville puis réélu en 2001, 2008, 2014, 2020 et 2026.

Élu Député de Seine-et-Marne en 2002, il est réélu en 2007 et 2012.

Depuis 1998, Guy Geoffroy est membre du SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts, d'abord en tant que 1er Vice-Président puis en tant que Président.

Depuis 2017, Guy Geoffroy est élu et réélu président de l'Association des Maires de Seine-et-Marne. Il est aussi Vice-Président de l'AMF depuis novembre 2021 et Vice-Président de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France, depuis juillet 2025.

### Intervenants

#### Karine Berger



#### **Secrétaire générale de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)**

Karine Berger est Secrétaire générale de l'Insee depuis 2020. Formée à l'École Polytechnique (X93), à Science po (1998) et l'ENSAE (1998), sa carrière s'est partagée entre le ministère de l'économie et des finances et des postes de direction au sein de grands groupes privés de l'assurance et du numérique. Elle a siégé à l'Assemblée nationale en tant que députée des Hautes-Alpes de 2012 à 2017, où elle est membre de la Commission des finances.

Depuis 2024, Karine Berger est membre du Conseil des prélèvements obligatoires et présidente du conseil d'administration de l'Institut Henri Poincaré.

Karine Berger est l'auteure de plusieurs essais, dont *Quand la France se détourne de la science* (Odile Jacob, sept 2025).

## Aurélie Bretonneau



### Conseillère d'État

Diplômée de l'Institut d'études politiques (IEP) de Paris, ancienne élève de l'École normale supérieure et de l'École nationale d'administration (promotion "République"), elle est nommée auditrice du Conseil d'Etat en 2007.

Rapporteuse à la commission centrale d'aide sociale en 2007, elle est en parallèle secrétaire générale du Conseil supérieur de l'AFP de 2008 à 2019. De 2011 à 2014, elle est co-responsable du centre de recherches et de diffusion juridiques du Conseil d'Etat. De 2014 à 2019, elle est rapporteure publique près l'assemblée du contentieux et les autres formations de jugement du Conseil d'Etat.

De 2019 à 2022, elle est directrice des affaires juridiques au secrétariat général du ministère de la transition écologique et du ministère de la cohésion des territoires puis de 2022 à 2025 elle est directrice, adjointe à la Secrétaire générale du Gouvernement. D'avril 2025 à mars 2026, Aurélie Bretonneau est secrétaire générale du Conseil constitutionnel.

## Cédric Groulier



### Maître de conférences en droit public, Sciences Po Toulouse

Auteur d'une thèse de doctorat intitulée *Norme permissive et droit public*, soutenue à l'Université de Limoges en 2006, Cédric Groulier est maître de conférences en droit public. Après avoir été attaché temporaire d'enseignement et de recherche à l'Université de Limoges et à l'Université Montesquieu-Bordeaux IV, il débute sa carrière à l'Université Paris-Est Créteil en 2008. En 2015, il intègre Sciences Po Toulouse, dont il sera directeur-adjoint et directeur des études du cycle master de 2016 à 2021. Il y enseigne aujourd'hui le droit constitutionnel, le droit administratif, le droit des collectivités territoriales et propose l'un des rares enseignements abordant la légistique à l'université.

Cédric Groulier est par ailleurs responsable pédagogique du master Carrières administratives. Ses recherches portent sur la normativité en droit et les mutations qui affectent depuis plusieurs décennies les instruments et la rationalité juridiques. Tout en conduisant cette réflexion d'un point de vue théorique, il travaille sur les conditions de production des normes juridiques, la légistique et les politiques d'amélioration de la qualité du droit. Il a en ce sens co-dirigé avec Karine Gilberg l'ouvrage *Former à la légistique. Les nouveaux territoires de la pédagogie juridique (LexisNexis, 2018)* et est l'auteur de plusieurs articles, dont : « *Le Conseil national d'évaluation des normes : une mue inachevée* », *RFDA* 2024, n° 5, p. 879 ; « *La lutte contre la surtransposition des directives européennes* », *JCP-G*, n° 24, 2022, n° 758 ; « *Participation des citoyens et légistique* », *Lien social et Politiques*, n° 92, 2024, p. 129).

## Boris Ravignon



### Maire de Charleville-Mézières (Ardennes)

Diplômé de l'ESSEC et de l'ENA, Boris Ravignon débute sa carrière en tant qu'inspecteur des finances.

En 2005, il devient conseiller technique « études et prospective » auprès du Ministre de l'Intérieur. Il rejoint en 2008 le cabinet du Président de la République où il est en charge du développement durable, des transports, de l'aménagement du territoire et de la ville et participera, notamment, au Grenelle de l'Environnement.

Engagé dans la vie politique locale, il est élu, en 2014, maire de Charleville-Mézières et devient également Président d'Ardenne Métropole. Il a été réélu en 2020 et en 2026.

Impliqué dans la lutte contre l'inflation normative et la simplification administrative, Boris Ravignon a rédigé un rapport sur le coût des normes et de l'enchevêtrement des compétences entre l'État et les collectivités en 2024.

## TABLE RONDE N° 2 : Adapter la norme à la diversité territoriale : concilier unité et différenciation

### Modération des débats

#### Rémy Schwartz



#### **Président de la section des études, de la prospective et de la coopération du Conseil d'État**

Diplômé de l'IEP de Paris (1980) et de l'ESSEC (1983), licencié en droit (1981) et ancien élève de l'ENA (1987), Rémy Schwartz a commencé sa carrière au Conseil d'État comme auditeur en 1987. Rémy Schwartz a été durant 11 ans rapporteur public.

En 2000, Rémy Schwartz est nommé rapporteur général de la commission pour l'avenir de la décentralisation. Il a également été chargé de plusieurs missions de réflexion sur la fonction publique territoriale. En 2003, Rémy Schwartz devient conseiller d'État. Il a occupé les fonctions de rapporteur général de la commission de réflexion sur l'application du principe de laïcité dans la République. Il a également été professeur associé à l'université de Versailles Saint-Quentin (1993-2006) et à l'université Paris I (2006-2024).

Rémy Schwartz est l'auteur de plusieurs ouvrages, notamment *Un siècle de laïcité* (éd. Berger-Levrault, 2007) et de nombreux rapports dont *Pour un enseignement laïc de la morale* (2013).

En 2008, Rémy Schwartz a été président de la commission de réflexion sur le personnel de l'enseignement supérieur. Il a également été président du Tribunal des conflits (2021-2022) et président du conseil d'administration de l'Office français de l'immigration et de l'intégration de 2013 à 2025.

Rémy Schwartz est, depuis 2024, membre du collège de la Haute autorité de l'audit. En 2015, il a été nommé président adjoint de la section du contentieux. En août 2025, Rémy Schwartz devient président de la section des études, de la prospective et de la coopération du Conseil d'État.

### Intervenants

#### Géraldine Chavrier



#### **Professeure de droit public, université Panthéon-Sorbonne Paris 1**

Docteure en droit public et professeure agrégée de droit public à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, membre de l'Institut de Recherches Juridiques de la Sorbonne, Géraldine Chavrier a été directrice de l'UFR Droit, administration et secteur public de son Université, directrice de la préparation à l'ENA et des concours de la Haute fonction publique, et directrice du GIS GRALE -CNRS.

Auteure de nombreuses publications, dont "Le pouvoir normatif local, enjeux et débats" (LGDJ, Système, 2011), son expertise universitaire est très sollicitée par les pouvoirs publics (auditions parlementaires, ministérielles, Cour des comptes...). Son prochain ouvrage à paraître s'intitule *Lettre ouverte au prochain Président de la République : Rendre le pouvoir aux Français, des Villages aux régions* (Ed., le Bord de l'Eau).

## Sébastien Miossec



### Président délégué d'Intercommunalités de France

Élu maire de Riec-sur-Bélon (4 400 habitants ; Finistère) en 2008, à seulement vingt-cinq ans, Sébastien Miossec devient alors le plus jeune maire de Bretagne. Maire de cette commune jusqu'en 2026, il accède en 2014, à la présidence de Quimperlé Communauté (communauté d'agglomération de 57 000 habitants). A la tête de ces 2 collectivités, il porte un renforcement des politiques publiques en matière d'habitat, d'urbanisme ou plus largement de services à la population (enfance, solidarités, culture...).

Dans le prolongement de ses mandats d'élu local, il s'investit dans plusieurs associations d'élus et notamment Intercommunalités de France dont il a été président délégué. Il est également membre du Comité des finances locales pendant 12 ans.

Diplômé d'un master généraliste en matière d'action publique locale à Sciences Po Rennes, Sébastien Miossec a travaillé au Conseil départemental du Finistère quelques années avant de se consacrer à temps plein à ses mandats locaux. Son parcours est également marqué par un engagement précoce dans la vie associative et culturelle et un attachement fort à l'identité bretonne.

Après trois mandats municipaux et deux mandats intercommunaux, Stéphane Miossec a choisi de ne pas se représenter aux élections municipales et communautaires de mars 2026 et d'ouvrir ainsi un nouveau chapitre professionnel, en dehors des mandats politiques.

## Cécile Raquin



### Directrice générale des collectivités locales (DGCL), ministère de l'aménagement du territoire et de la décentralisation

Diplômée de l'Institut d'études politiques de Paris et ancienne élève de l'École nationale d'administration (ENA, promotion « Aristide Briand », 2006), Cécile Raquin est nommée auditrice au Conseil d'État en 2008.

Rapporteuse à la section du contentieux (2008-2011), elle est ensuite responsable du Centre de recherches et de diffusion juridiques du Conseil d'État de 2011 à 2012. En 2012, elle est nommée conseillère technique chargée de la décentralisation et de la réforme de l'État au cabinet du Premier ministre, puis, en 2014, conseillère chargée des collectivités locales au cabinet du Premier ministre.

En 2016, elle devient directrice, adjointe au directeur général des collectivités locales. De 2019 à 2022, elle occupe les fonctions de directrice de cabinet de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, en outre directrice de cabinet du secrétaire d'État auprès de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, chargé de la ruralité.

Réintégrant le Conseil d'État, elle est rapporteure publique près l'assemblée du contentieux et les autres formations de jugement du Conseil d'État en 2022.

Depuis décembre 2022, Cécile Raquin occupe les fonctions de directrice générale des collectivités locales.

## Matthieu Schlesinger



### Maire d'Olivet (Loiret)

Ancien élève de l'École normale supérieure et de l'École nationale d'administration, Matthieu Schlesinger a débuté sa carrière au Conseil d'Etat en 2010 à la section du contentieux.

Secrétaire général adjoint du Conseil d'Etat (2013-2015), il rejoint ensuite la section sociale du Conseil d'Etat. Il préside depuis novembre 2025 le conseil d'administration de la caisse nationale militaire de sécurité sociale.

Il a par ailleurs été élu maire d'Olivet dans le Loiret (24 000 habitants) en 2015. Il est réélu en 2020 et en 2026.

Vice-président d'Orléans Métropole en charge de l'aménagement (2015-2020), Matthieu Schlesinger est président délégué en charge de la transition énergétique depuis 2021.

## CLÔTURE

## Gilles Carrez



### Président du Conseil national d'évaluation des normes

Haut fonctionnaire, Gilles Carrez débute sa carrière professionnelle à l'aménagement comme chef du bureau des villes nouvelles au ministère de l'Équipement. Il devient par la suite secrétaire général de l'EPA de Marne-la-Vallée de 1980 à 1982, puis chargé de l'aménagement, du plan et des contrats régionaux du conseil régional d'Île-de-France de 1983 à 1986, puis secrétaire général du groupe central des villes nouvelles (GCVN) jusqu'en 1993.

Maire du Perreux-sur-Marne de 1992 à 2016, il a été député du Val de Marne de 1993 à 2022. Il a exercé les fonctions de rapporteur général du budget et de président de la commission des finances de l'Assemblée Nationale.

Il a présidé le comité des finances locales (CFL) de 2004 à 2012.

Gilles Carrez est depuis 2016 conseiller métropolitain de la Métropole du Grand Paris (MGP). En 2023, il est élu à la présidence du Conseil national de l'évaluation des normes (CNEN).

## DOCUMENTATION

### L'étude annuelle du Conseil d'État, un outil prospectif

Conformément aux dispositions de l'article L. 112-3 du code de justice administrative, le Conseil d'État a pour mission d'appeler, y compris de sa propre initiative, l'attention des pouvoirs publics sur des réformes visant à améliorer le droit et les politiques publiques, dans l'intérêt général. Ces études sont réalisées par la section des études, de la prospective et de la coopération et soumises à l'assemblée générale plénière du Conseil d'État.

À ce titre, le Conseil d'État réalise chaque année une étude approfondie sur un thème de son choix. L'étude est remise au Président de la République et au Premier ministre ainsi qu'aux présidents des deux assemblées et elle a vocation à s'adresser à l'ensemble des décideurs publics ainsi qu'à tous les acteurs concernés, aux universitaires et aux citoyens intéressés. Elle formule des pistes de réformes et d'évolutions juridiques ou administratives. Cette réflexion s'appuie sur l'expertise du Conseil d'État mais aussi sur les auditions de nombreuses personnalités des champs politique, juridique, administratif, économique ou universitaire et scientifique, françaises mais aussi étrangères.

Les études annuelles récentes du Conseil d'État mettent en lumière les tensions croissantes qui résultent de l'adéquation entre des normes conçues au niveau national et leur application dans des contextes locaux diversifiés.

**L'étude 2023, consacrée au « dernier kilomètre de l'action publique »**, souligne les difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre concrète des politiques publiques. Les collectivités territoriales apparaissent comme des acteurs clés de cette phase décisive, mais elles sont souvent confrontées à des normes insuffisamment adaptées aux réalités du terrain et à la préparation desquelles elles n'ont souvent pas été associées. Ce décalage entre conception et application nuit à l'efficacité de l'action publique et peut fragiliser l'adhésion des acteurs locaux.

**L'étude 2024, relative à « la souveraineté »**, insiste sur la nécessité de renforcer les capacités d'action des acteurs publics face aux transformations contemporaines. Appliquée aux collectivités territoriales, cette exigence invite à améliorer leur association au processus normatif. Une telle évolution permettrait de mieux articuler l'exercice de la souveraineté nationale et la prise en compte de la diversité territoriale, en favorisant des normes à la fois plus adaptées, plus acceptées et plus efficaces. La reconnaissance de marges de manœuvre locales, voire de dispositifs de différenciation territoriale, s'inscrirait ainsi dans une conception renouvelée de l'exercice opérationnelle de la souveraineté, conçue non comme uniformité, mais comme capacité à agir efficacement sur l'ensemble du territoire.

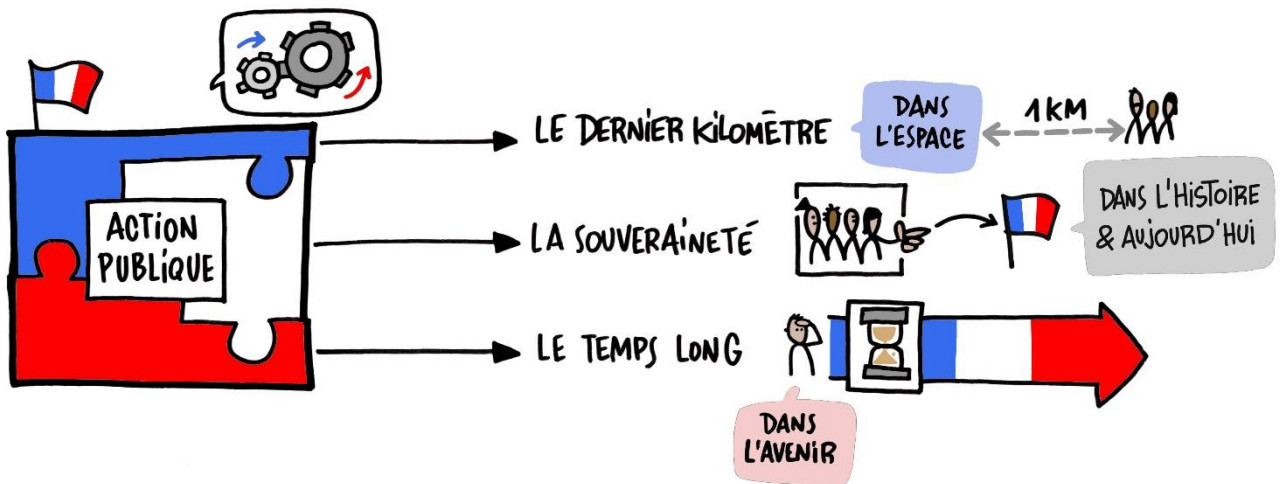
Enfin, **l'étude 2025 dédiée à « l'action publique dans le temps long »** met en évidence la nécessité d'adapter l'action publique à un environnement marqué par l'incertitude et la multiplication des crises. Dans ce contexte, les collectivités territoriales se trouvent souvent en première ligne, qu'il s'agisse de la transition écologique, de l'aménagement du territoire ou de la gestion des situations d'urgence. Cette position stratégique incite à s'appuyer davantage sur elles pour contribuer à préparer la norme, à l'appliquer voire à la concevoir plus souvent comme un instrument souple, capable d'intégrer des marges d'adaptation et de favoriser les expérimentations locales. L'uniformité normative ne saurait, à elle seule, répondre à la diversité des situations territoriales.

## Les trois dernières études annuelles du Conseil d'État

Etude annuelle [2023](#)  
L'usager du premier au dernier  
kilomètre de l'action publique :  
un enjeu d'efficacité et une  
exigence démocratique

Etude annuelle [2024](#)  
La souveraineté

Etude annuelle [2025](#)  
Inscrire l'action publique  
dans le temps long



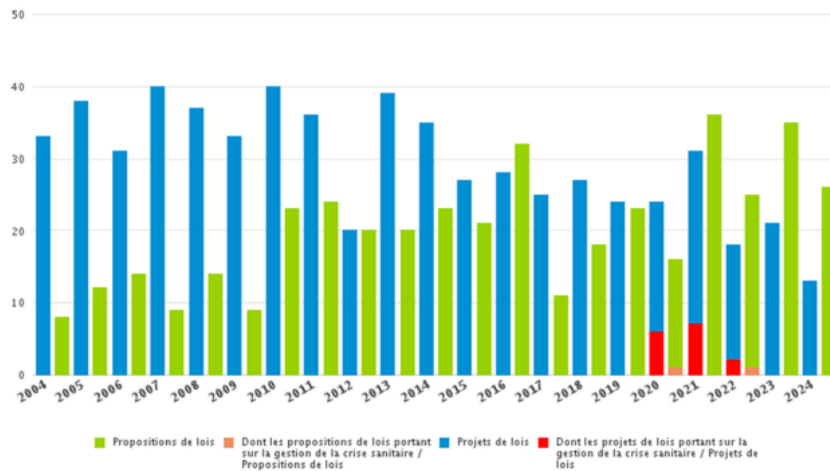
# Activité normative, évaluation et simplification - Extraits

## 1. Secrétariat général du gouvernement, Indicateurs de suivi de l'activité normative, 2025 (mise à jour : 30 avril 2025)

Source : Légifrance : [https://www.legifrance.gouv.fr/contenu/Media/files/autour-de-la-loi/legislatif-et-reglementaire/statistiques-de-la-norme/indicateurs\\_2025.pdf](https://www.legifrance.gouv.fr/contenu/Media/files/autour-de-la-loi/legislatif-et-reglementaire/statistiques-de-la-norme/indicateurs_2025.pdf)

### 2. Indicateurs législatifs (2004 - 2024)

Répartition, en valeur absolue, des projets et des propositions de lois (hors article 53 de la Constitution) :



Années	Projets de lois	Propositions de lois
2004	33	8
2005	38	12
2006	31	14
2007	40	9
2008	37	14
2009	33	9
2010	40	23
2011	36	24
2012	20	20
2013	39	20
2014	35	23
2015	27	21
2016	28	32
2017	25	11
2018	27	18
2019	24	23
2020	31	16
2021	31	36
2022	18	25
2023	21	35
2024	13	26
Total général	627	419

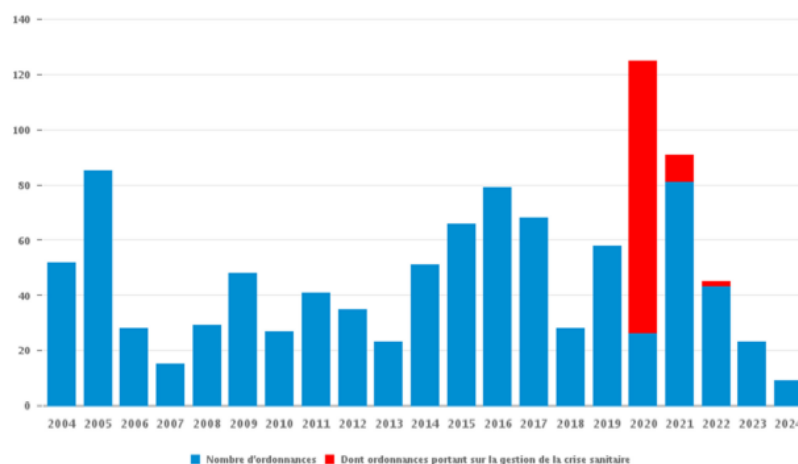
En 2020, 2021 et 2022, respectivement 13, 7 et 2 projets de lois avaient pour objet la lutte contre l'épidémie, la gestion de la crise sanitaire et de ses conséquences économiques et sociales.

En 2020 comme en 2022, une proposition de loi a eu pour objet la lutte contre l'épidémie, la gestion de la crise sanitaire et de ses conséquences économiques et sociales.

Les années 2023 et 2024 n'ont pas connu de loi portant sur la crise sanitaire, ce constat conduit en l'abandon du suivi de cet indicateur, pour les éditions à venir.

### 5. Indicateurs de suivi des ordonnances (2004 - 2024)

Nombre d'ordonnances publiées :

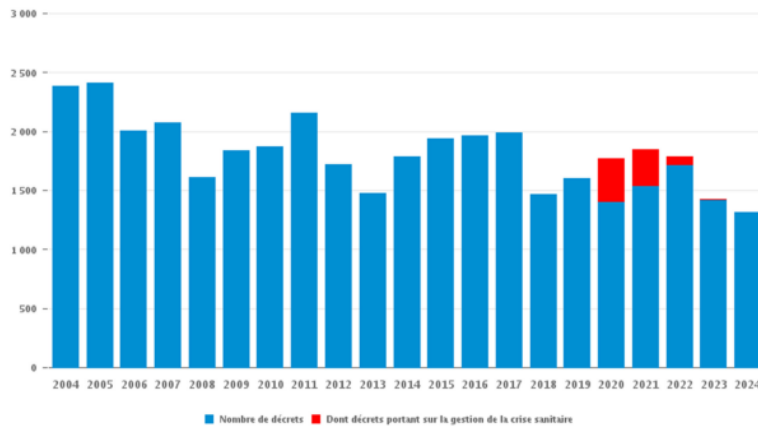


Années	Nombre d'ordonnances
2004	52
2005	85
2006	28
2007	15
2008	29
2009	48
2010	27
2011	41
2012	35
2013	23
2014	51
2015	66
2016	79
2017	68
2018	28
2019	58
2020	125
2021	91
2022	45
2023	23
2024	9

Les ordonnances ayant pour objet la lutte contre l'épidémie, la gestion de la crise sanitaire et de ses conséquences économiques et sociales étaient au nombre de 99 parmi les 125 ordonnances publiées en 2020, au nombre de 10 parmi les 91 ordonnances publiées en 2021, et au nombre de 2 parmi les 45 ordonnances publiées en 2022. Aucune, avec cet objet, n'a été publiée en 2023, ni en 2024.

## 10. Indicateurs réglementaires (2004 – 2024)

Nombre de décrets réglementaires publiés :



Années	Nombre de décrets réglementaires
2004	2386
2005	2408
2006	2002
2007	2072
2008	1607
2009	1840
2010	1868
2011	2158
2012	1715
2013	1475
2014	1787
2015	1941
2016	1967
2017	1987
2018	1470
2019	1605
2020	1773
2021	1842
2022	1786
2023	1425
2024	1313

Parmi les 1 773 décrets publiés en 2020, les 1 842 décrets publiés en 2021, les 1 786 décrets publiés en 2022 et les 1 425 décrets publiés en 2023, respectivement 375, 311, 78 et 8 avaient pour objet la lutte contre l'épidémie, la gestion de la crise sanitaire et de ses conséquences économiques et sociales.

## 2. Faire de l'évaluation des politiques publiques un véritable outil de débat démocratique et de décision, Etude annuelle 2020

Le Conseil d'Etat a décidé de consacrer son étude annuelle pour 2020 à l'évaluation des politiques publiques. Applicable à des politiques de toute nature, aussi bien locales que nationales, l'évaluation permet d'en prévoir l'impact en amont (ex ante), de les ajuster au fil de leur mise en œuvre (in itinere) et de déterminer s'il y a lieu de les poursuivre, les abandonner ou les corriger à leur issue (ex post). Face à la défiance des citoyens, l'évaluation peut contribuer à améliorer la qualité du débat public et à restaurer la légitimité de l'action publique, en fondant les discussions et les choix sur des faits et des analyses.

Si l'évaluation des politiques publiques suscite aujourd'hui un intérêt grandissant, c'est parce que les grands défis auxquels nous devons faire face collectivement (écologie, sécurité sanitaire, vieillissement de la population...) appellent des réponses politiques plus que jamais fondées sur des travaux scientifiques.

Dans cette étude, le Conseil d'État a formulé 20 recommandations pour renforcer les synergies entre l'administration et la recherche, mieux programmer les travaux évaluatifs, garantir leur crédibilité auprès des citoyens et en tirer des éléments utiles à la délibération et à l'action publique.

## 3. Simplification de l'action des collectivités : que prévoit le deuxième "Roquelaure de la simplification" ?

Source : <https://www.vie-publique.fr/en-bref/301295-simplification-de-laction-des-collectivites-ou-en-est>

En mai 2025, le ministre de l'aménagement du territoire a demandé aux préfets de lui transmettre des propositions concrètes de simplification à destination des collectivités territoriales et des usagers de leurs services publics. Cette démarche qui va se prolonger dans le temps a déjà conduit à l'adoption de deux lois.

Le ministère de l'aménagement du territoire et de la [décentralisation](#) a publié, le 9 décembre 2025, un [dossier de presse](#) à l'occasion du deuxième "Roquelaure de la simplification". Ce processus de concertation qui s'inscrit dans le temps vise à simplifier l'action des [collectivités](#) locales.

Le document en rappelle les trois principaux objectifs :

- simplifier la gestion quotidienne des collectivités (procédures administratives, ressources humaines, contrôles...);
- simplifier l'exercice des compétences des collectivités en allégeant les contraintes normatives ou réglementaires;
- simplifier la gouvernance locale en rendant le cadre politique et administratif plus lisible, plus souple.

### Un "méga-décret" de simplification en préparation

Le décret annoncé par le Premier ministre va être transmis au Conseil national d'évaluation des normes (CNEN).

Ce décret vise à simplifier plus de 30 normes de niveau réglementaire, avant une deuxième vague de 70 normes en début d'année 2026.

Il prévoit notamment des simplifications :

- dans la fonction publique territoriale (suppression de certaines obligations de formation pour des agents les ayant déjà suivies dans leur poste antérieur, prolongation à six ans des détachements sur emplois fonctionnels, suppression de la publicité des postes en cas de simple reclassement interne);
- dans la commande publique (relèvement du seuil de déclenchement de la procédure de concours d'architecture, possibilité d'attribuer un marché public au candidat arrivé 2<sup>e</sup> en cas de désistement du 1<sup>er</sup>, sans nouvelle procédure de publicité ou de mise en concurrence);
- dans la gestion des équipements (suppression de l'obligation annuelle de vidange des piscines municipales...).

## Bibliographie

### Rapports :

#### Assemblée nationale :

- CORDIER, P., Rapport n°101 Rapport d'information fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, *visant à lutter contre la surréglementation*, mars 2019.

#### Conseil d'État :

- *De la sécurité juridique*, Rapport public annuel, éd. La Documentation française, 1991.
- *Sécurité juridique et complexité du droit*, Rapport public annuel, éd. La documentation française, 2006.
- *Simplification et qualité du droit*, Étude annuelle, éd. La documentation française, 2016.
- *Mesurer l'inflation normative*, Étude, 2018.
- *Améliorer et développer les expérimentations pour des politiques publiques plus efficaces et innovantes*, Etude 2019
- *Faire de l'évaluation des politiques publiques un véritable outil de débat démocratique et de décision*, Etude annuelle 2020

- *L'usager du premier au dernier kilomètre de l'action publique : un enjeu d'efficacité et une exigence démocratique*, Étude annuelle 2023

**CNEN :**

- Rapport CNEN-NKR, *Rationaliser et évaluer les normes : regards croisés franco-allemands*, septembre 2021.
- Rapport relatif à *l'intelligibilité et à la simplification des normes applicables aux collectivités territoriales au service de la transformation de l'action publique*, février 2021.

**Rapport au Premier ministre :**

- LAMBERT A., BOULARD J-C., *Mission pour la simplification des normes applicables aux collectivités territoriales*, Rapport au Premier ministre, mars 2013.
- LAMBERT A., BOULARD J-C., *Mission pour la simplification des normes applicables aux collectivités territoriales*, Rapport au Premier ministre, septembre 2018.

**RAVIGNON B., Le coût du millefeuille administratif, 2024**

**Sénat :**

- SUEUR, J-P., Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du Règlement et d'administration générale sur la proposition de loi organique *visant à améliorer la qualité des études d'impact des projets de loi*, Sénat, février 2018.
- GENET F., LOISIER A.-C., CHEVALIER C., et SCHILLINGER P., Rapport d'information n° 120 (2025-2026) du 12 novembre 2025 - Élus locaux : comment faire face aux surcoûts de la construction publique ?
- POINTEREAU R. et PANTEL G., Rapport d'information n° 346 (2024-2025) du 13 février 2025 - Le pouvoir préfectoral de dérogation : des solutions concrètes pour adapter les normes aux territoires
- GATEL F. et BRISSON M., Rapport d'information n° 629 (2023-2024) du 23 mai 2024 - Différenciation : la diversité des territoires dans l'unité de la République
- GATEL F. et POINTEREAU R., Compte rendu des États généraux du 16 mars 2023 Rapport d'information n° 542 (2022-2023) du 20 avril 2023 - Simplification des normes imposées aux collectivités territoriales : des paroles aux actes service de la transformation de l'action publique, février 2023.

**Doctrine :**

C. BERGEAL, *Manuel de légistique*, éd. Berger-Levrault, coll. Les Indispensables, 9ème édition, 2022.

**A. FLUCKIGER :**

- *(Re)faire la loi : traité de légistique à l'ère du droit souple*, éd. Stämpfli, 2019.

**K. GILBERG :**

- Et COSTA D., « Du balai ! » dans *L'Actualité juridique. Droit administratif*, éd. Dalloz, 2022, p. 649.

**A. LAMBERT, P. de MONTALIVET, H. MOYSAN**, *46 propositions pour améliorer la qualité du droit par la généralisation des bonnes pratiques*, LexisNexis, juillet 2021.

**C. GROULIER :**

GROULIER C., *Former à la légistique. Les nouveaux territoires de la pédagogie juridique*, coédition LexisNexis/Sciences Po Toulouse, 2018.

« Le Conseil national d'évaluation des normes : une mue inachevée », RFDA 2024, n° 5, p. 879

« Participation des citoyens et légistique », Lien social et Politiques, n° 92, 2024, p. 129

« La lutte contre la surtransposition des directives européennes », JCP-G, n° 24, 2022, n° 758

**B. PERRET**

L'évaluation des politiques publiques, Paris : Repères – La Découverte, 2014.

**T. DELAHAIS,**

Agathe Devaux-Spatarakis, Anne Revillard, Valéry Ridde : Évaluation. Fondements, controverses, perspectives, Editions science et bien commun

**C. EOCHE-DUVAL :**

« Inflation normative : où en est-on en ce début de XVIIe législature de la Ve République ? », La Semaine juridique - édition générale (JCP G) 2025, p. 961-965

**B. FAURE**

« Le système des normes locales vingt ans après », RFDA 2023, p. 250

**M. BENZERFA-ALILAT ET P. GIBERT**

« De l'inflation normative à l'amplification des lois dans le processus parlementaire : pistes pour une analyse avancée des facteurs inflationnistes », Revue Française d'Administration Publique (RFAP) 2022, p. 541-563

**C. TOUBOUL :**

- *Concevoir un texte normatif. Comprendre la légistique*, éd. Dalloz, 1ère édition, 2020



